

MAIRIE DE BOUST

63, Rue de Gaulle

57570 BOUST

Tél. 03 82 50 30 48 - Fax 03 82 50 30 36

Bureaux ouverts du Lundi au

Samedi de 8H à 12H

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 ;
- de prendre en charge la partie lui revenant d'une extension de réseau pour raccordement d'un collectif de 4 appartements situé 1 rue du Général De Gaulle. ENEDIS signale qu'une extension du réseau d'énergie électrique est nécessaire pour alimenter la construction. Le montant de la participation des travaux à la charge de la commune est de 3 447.23 € TTC ;
- de prendre en charge une extension de réseau pour raccordement d'un collectif de 6 maisons situé rue du Général De Gaulle à Basse-Parthe. Le montant de la participation des travaux du réseau d'énergie électrique est de 5 261.28 € TTC ;
- d'accepter le remboursement pour un montant de 5 261.98 € de la société SAS CYNTHIA se rapportant à la prise en charge d'une extension de réseau pour raccordement d'un collectif de 6 maisons dû par la commune de Boust à ENEDIS ;
- d'accepter des décisions modificatives budgétaires ;
- d'adhérer à la convention constitutive de groupement de commandes du Département de la Moselle pour l'achat d'électricité avec Moselle Agence Technique ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention spécifique de mutualisation des moyens pour l'entretien de base et la taille des plantations sur voiries d'intérêt communautaire avec la communauté de Communes de Cattenom et Environs ;
- d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- de créer un emploi d'agent social à temps non complet soit 31/35^{ème} à compter du 16 septembre 2020 pour seconder l'enseignant à l'école maternelle. Cet emploi est conditionné par le départ à la retraite de l'ancienne ATSEM.